



INFORMATION DU GROUPE SOCIALISTE AU PARLEMENT EUROPEEN

Contact: Solange Hélin-Villes

GSM:+32476-510172

Strasbourg, le 24 avril 2008

Les socialistes dénoncent l'attitude asociale de la droite sur le social

Les eurodéputés socialistes ont voté, le 24 avril à Strasbourg, contre une résolution sur les priorités de la Commission européenne pour 2009 faute d'avoir obtenu satisfaction sur leurs demandes pour renforcer le modèle social européen.

"Les Conservateurs sont toujours prompts à parler de l'Europe sociale mais dès qu'il s'agit de passer aux actes, de faire passer des propositions législatives, il n'y a plus personne", dénonce Hannes Swoboda, vice-président du groupe socialiste.

"La droite s'est opposée dès le départ à toutes nos revendications sociales visant la législation sur le temps de travail, les agences d'intérim, la portabilité des droits à pensions et celle sur la révision sur les Comités d'entreprises européens", explique Harlem Désir, vice-président du groupe socialiste chargé de la politique sociale et de l'emploi.

"Pour nous socialistes, il est prioritaire - dans la dernière ligne droite avant les élections européennes - de débloquer ces propositions clés pour la modernisation de notre modèle social européen", ajoute l'eurodéputé français.

Les Socialistes ont en outre proposé que les institutions de l'UE se penchent sur les conséquences des décisions récentes de la Cour européenne de justice européenne relatives aux conditions d'emploi des travailleurs détachés dans un autre Etat membre que leur pays d'origine.

"Nous craignons que cette jurisprudence de la Cour puisse saper les traditions nationales en matière de négociations collectives et de marchés publics", indique M. Swoboda.

"Nous réclamons des chefs d'Etat et de Gouvernement des 27 une déclaration dans laquelle ils réaffirment que ni le Traité et ni législation européenne ne sauraient être interprétés de façon à faire obstacle à l'exercice des droits fondamentaux", précise le député.

Enfin, les Socialistes réclament une initiative de la Commission pour lutter contre toutes les formes de discrimination en dehors du lieu de travail.

"M. Barroso a promis en 2004 devant le Parlement européen de présenter une directive qui interdise toutes les formes de discrimination qu'elles soient liées à l'âge, au handicap, aux convictions religieuses ou à l'orientation sexuelle sur la base de l'article 13 du traité d'Amsterdam", rappelle Michael Cashman.

"Il est crucial que la Commission respecte les engagements qu'elle a pris devant cette Assemblée", ajoute le député travailliste.